



# La FNIC CGT ET LA COORDINATION

## AIR LIQUIDE communiquent

Communiqué de presse

« MUTUALISONS » se traduit par  
« ON FAIT DU POGNON »

*Les mots cachés de la direction AIR LIQUIDE.*

Le 8 septembre 2020, les directions des filiales des activités "soins à domicile" du groupe AIR LIQUIDE, qui regroupe VITALAIRE, ORKYN, LVL MEDICAL, ARAIR, ADAIR, DINNO SANTÉ, ADEP, ont annoncé un nouveau projet de réorganisation et pour la première fois depuis vingt ans un plan dit social, alors que les activités « soins à domicile » dégagent **près de 20 % de marge d'exploitation.**

Les justifications économiques du projet portent sur une volonté du groupe d'avoir une croissance supérieure au marché, **d'anticiper les éventuelles baisses de remboursement de la Sécurité sociale** et de préserver des niveaux de marges très élevés.

**C'est l'hôpital qui se moque de la charité.** En effet, le groupe qui se fait de la marge sur le dos de la Sécurité sociale fait tout pour diminuer sa contribution aux ressources de celle-ci.

- Le groupe Air Liquide a toujours réalisé de très fortes marges sur ce secteur de la santé grâce à notre Sécurité sociale.
- Il a toujours fait pression sur les salaires à des niveaux peu pourvoyeurs de cotisations sociales.
- Il a bénéficié très largement du CICE maintenant transformé en baisse de cotisations sociales.

- Le groupe privilégie depuis de nombreuses années des rémunérations types participation et intéressement exonérées de cotisations sociales, au détriment du salaire.
- Il exerce de fortes pressions sur les salariés pour ne pas déclarer les accidents de travail ou maladies professionnelles et fait donc supporter les coûts à la collectivité.

**Ce projet appelé "OSCARE" qui s'inscrit dans la continuité du Projet ALPHA, vise à passer de 65 sites en France où exerce du personnel de la chaîne logistique à 7 plateformes régionales qui seront uniquement destinées à la "supply-chain" (approvisionnement, stock, bionettoyage, maintenance).**

*Cette réorganisation entraînera la suppression de 105 postes, mettant autant de familles en difficultés, pour garantir les marges du groupe.*

La direction prétend pouvoir reclasser les salariés **concernés au sein du groupe, mais c'est sans tenir compte des conséquences sociales et humaines** que cela entraînerait pour les salariés et leurs familles.

Contacts presse : Thierry BEROUD ☎ (06) 77 28 85 40  
Contact Fédération : [contact@fnic-cgt.fr](mailto:contact@fnic-cgt.fr)  
CJ/DT Chrono 2020 - 078

Montreuil, le 11 septembre 2020

L'absence d'une réelle GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) aura pour effet de "diriger" ces travailleurs, souvent des petits salaires peu mobiles géographiquement, directement vers Pôle emploi.

Rappelons que tout le personnel des activités soins à domicile a été pendant la pandémie, en première ligne. Ils ont travaillé dans des conditions difficiles pour assurer la santé des patients dans un contexte sanitaire inédit. Et le groupe leur dit MERCI, à sa façon !

Le groupe AIR LIQUIDE se porte très bien.

Quelques données chiffrées du groupe Air Liquide pour l'année 2019 :

- le chiffre d'affaires du groupe Air Liquide s'élève à 21,920 milliards d'euros soit une croissance de 4,3 % par rapport à l'année précédente.
- le résultat net s'établit à 2,241 milliards d'euros en croissance de 6 % par rapport au résultat net récurrent de 2018.
- le versement de dividendes décidé à l'AG de mai 2020, pour le compte de l'exercice comptable 2019, d'un montant de 1,3 milliard d'euros correspond à 58 % du résultat net consolidé du groupe, soit la proportion la plus forte jamais enregistrée et relativement élevée comparée à celle de ses principaux concurrents ou d'autres groupes comparables du CAC 40.
- l'entreprise a opéré des rachats et des destructions d'actions pour un montant de 109 millions d'euros pour compenser la dilution du cours du titre suite à l'attribution d'une action gratuite pour 10 possédées et pour rémunérer ses dirigeants.

→ Le groupe a donc largement les moyens financiers de répondre à **l'intérêt général en développant l'emploi, les salaires et les conditions de travail**. Aucune réorganisation ne doit se faire sur le dos des salariés et de leurs familles.

**Nous ne pouvons qu'être interrogatifs**

sur les gains escomptés par cette restructuration. En passant de 65 sites à 7, en supprimant 105 postes, il y aura forcément plus de trajet, donc des conditions de travail dégradées, avec des risques **d'accidents accrus.**

La CGT ne se rendra pas complice de la direction **en l'accompagnant dans ce funeste projet.**

La CGT ne se rendra pas complice en accompagnant la direction à supprimer des emplois.

Montreuil, le 11 septembre 2020